



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

N° : 2026/2003/01

**OBJET : ÉLECTION DU
MAIRE**

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GIRAUD, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Jean FAYOLLE, Pierre LOPEZ, Patricia GUILLERMIN, Julien BUISSON, Virginie DERAMECOURT, Jean-Paul GIRAUD, Jacky LARDET, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Delphine FAURE, Frédéric ROZIER, Julien DUPERRET, Priscilla RIZZATO, Alexandre POULAIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260320-2026200301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Absents : Olivier MOTTE (pouvoir à P. LOPEZ), Séverine SENDRA (pouvoir à V. DERAMECOURT).

Secrétaire élu pour la durée de la session : Véronique BARBERET

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10
Ont obtenu :	
– M. Jean FAYOLLE : 18 (dix-huit) voix	

M. Jean FAYOLLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le doyen,
Jean-Paul GIRAUD

La secrétaire de séance,
Véronique BARBERET